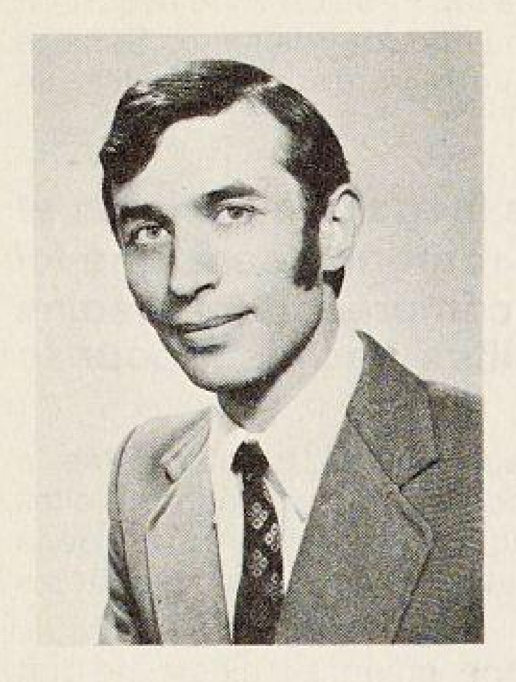


Lionel LEMAIRE, candidat

Sans étiquette

Tendance Républicain-Démocrate social

Catherine LEMAIRE, suppléante

Chers Monsieur, Madame, Mademoiselle,

Bonjour ; je suis Christolien, 32 ans, célibataire ; j'ai enseigné l'horticulture à l'Education nationale durant six ans dans les collèges pour l'enfance inadaptée, comme maître auxiliaire : licencié sans préavis, ni indemnité en juin 1974. Assistant de gestion formé par H.E.C. avec des stages enrichissant dans l'assurance, la banque, le commerce international des matières premières (Bourse de commerce de Paris). En 1976, je reprends les études à l'Université de Nanterre et y prépare la première année du doctorat en Droit public avec réalisation d'une thèse portant sur le préambule de notre constitution et les droits de l'homme en France. En octobre 1977, je suis demandeur d'emploi et reçois une aide publique de 11 F par jour.

ASPECT POLITIQUE, MES ACTIONS PERSONNELLES

20 mai 1974 : ***J'écris à la Présidence de la République en disant : « Les inadaptés ne peuvent vivre de pitié, de charité » ; une loi sur les handicapés est votée en juin 1976.***

11 mai 1976 : Par lettre devant la Présidence de la République et le Parlement, j'attire l'attention sur le statut des maîtres auxiliaires, remarquant qu'il était porteur d'une erreur s'il était renouvelé ; en octobre 1977, devant le Parlement, M. le ministre de l'Education attribue 90 % du salaire pendant un an aux maîtres auxiliaires ayant deux ans d'activité en cas de licenciement. Au Conseil d'Etat, j'ai demandé l'annulation de ce statut.

6 avril 1977 : Devant ces mêmes autorités, étudiant sans bourse, ni salaire, je démontre que cette situation est en discordance avec les Droits de l'homme, les droits élémentaires de fonder une famille, un foyer.

17 août 1977 : Par lettre, j'en informe le Conseil constitutionnel, garant de notre Constitution. Ma requête sera-t-elle acceptée ? Est-ce un droit de défendre nos droits, nos libertés ?

5 septembre 1977 : Les partis rééditent les Droits de l'homme soit par affiches, soit dans la presse. Pour créer des emplois ? Réduire les injustices ? Réduire les inégalités ? Dans le VIIe Plan ; loi votée par le Parlement et le Sénat (*Journal officiel* du 23 juillet 1976)

15 septembre 1977 : ***A l'Assemblée nationale, un code du citoyen et des libertés est en préparation pour remplacer le préambule de la Constitution par une loi constituante afin que le préambule soit partie intégrante de notre Constitution. Vote à intervenir dès le 1er avril 1978. Ce code sera l'éventail de nos libertés ; ma thèse se voit reconnue.***

7 février 1978 : De mes interventions, le président du groupe parlementaire (P.S.) m'écrit : « Vous êtes un censeur impitoyable en matière des Droits de l'homme. Il m'est difficile de vous blâmer. Recevez, Monsieur, les salutations sincères d'un homme profondément convaincu, comme vous, de l'application de l'acte final d'Helsinki. » Acte signé par la France le 1er août 1975.

EN CONCLUSION :

Cadre, demandeur d'emploi avec l'Aide publique (11 F par jour) : l'Aide publique, c'est la loi. Peut-on vivre avec 11 F par jour ? Le travail est-il un droit ? Sans le minimum vital, c'est l'expulsion, le suicide ou mourrir de faim. Sans le minimum vital, peut-on parler de liberté, de fonder une famille, de loisirs ? J'en appel à vous. Votre vote sera le verdict ; le droit à la vie.

Député par vos votes, avec vous, mes projets sont de combattre les inégalités sociales et les injustices inscrites dans le VIIe Plan voté par le Sénat et le Parlement, renfermé dans une loi (*Journal officiel* du 23 juillet 1976) pour les années 1976 à 1980. Ce plan comprend les besoins fondamentaux de notre pays et veut réduire les injustices et les inégalités sociales, pour le respect de la personne humaine, de sa famille, de son foyer, etc.

En priorité, dégager des crédits pour réduire ces inégalités qui sont un véritable fléau national, tuant comme le cancer, détruisant la personne en l'obligeant à trouver refuge dans l'alcool, le suicide. Par indifférence ou solitude, elles deviennent les racines du mal, du crime, du vol, de la violence avec ou sans otages, de la drogue, de la prostitution, de la prison, de la peine de mort. Leurs origines sont souvent la perte de leur travail, de leur salaire, produisant des actes répréhensibles qui les dégradent, les humilient et perdent ainsi leur dignité.

L'économie du pays doit redémarrer pour des emplois, pour vivre dignement. Le chômage, même s'il existe, ne doit pas tuer et déshonorer l'homme, la famille. Vouloir combattre les inégalités, les injustices par des lois, ce n'est pas suffisant : il faut **l'effort de tous,** notre liberté est à ce prix. Sans cet effort, c'est la révolte et il nous faudra redevenir **ce gavroche allant chercher ses cartouches sur les morts** pour vivre. Le droit au travail est important, pour vivre, fonder une famille ; Français, nous sommes fiers de notre liberté ; doit-on accepter de travailler avec une carte de parti ; le boulanger ne fait-il pas son pain pour tous ?

Dans un souci de justice, pour nos libertés, le recours auprès du Conseil constitutionnel sera facilité après l'usage de notre justice pour donner au citoyen la possibilité de recourir à la Cour européenne des droits de l'homme.

Le S.M.I.G. est le minimum vital, il est important de défendre notre consommation qui est notre vie de tous les jours ; à tous. **Notre vie, c'est notre capital.**

Enseignant, j'ai toujours regretté que les enfants ne puissent tous partir en vacances. Pour l'enfant, c'est une injustice encore plus forte que pour un adulte.

Le VIIe Plan (loi) se doit de réduire ces injustices, pour le respect de cette loi. Le non-cumul du mandat de député est souhaitable ; député-maire, c'est deux fonctions pour un seul homme. On doit instaurer la limite d'age à la retraite pour que le député puisse vivre sa retraite, pour le troisième âge, une personne n'ayant jamais été député.

Ainsi, la volonté de combattre les inégalités sociales sera plus affirmée.

Il faut demander la modification de l'article « un » du code civil : « Nul n'est censé ignorer la loi ». Vu la multitude des lois votées chaque année, cela paraît pratiquement impossible au simple citoyen s'il n'est avocat ou homme de loi.

Députer, c'est légiférer. Dans une situation de chômage par l'Aide publique, comment parler de loisir, de liberté ; comment vivre sans le minimum vital ?

ACCEPTEZ DE M'AIDER POUR LA DIGNITE DE TOUS.
MERCI D'AVOIR LU CET UNIQUE MESSAGE, CAPITAL POUR LA VIE DE L'HOMME.

Vu, le candidat

Imprimerie L'Avenir Graphique, Paris.